

pas profiter de l'occasion pour assurer à la Chambre que le gouvernement continuera d'adopter comme ligne de conduite de ne permettre à aucun des organismes dont il est responsable de fonder l'octroi de ses bourses d'études sur des considérations politiques?

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que cet anarchiste reconnu a refusé la subvention, ainsi qu'il est dit dans le journal. Le secrétaire d'État offrirait-il la subvention au Edmonton Folk Arts Council qui en a demandé une pour lui permettre de se rendre en Tunisie et en France? Ce groupe se compose de quarante étudiants jeunes et intelligents.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

RADIO-CANADA

L'ÉMISSION ACCORDÉE À JERRY RUBIN—L'ANNULATION DU PROGRAMME DON MESSER'S JUBILEE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ayant entendu la dissertation du secrétaire d'État au sujet de la liberté à accorder aux anarchistes, j'aimerais savoir s'il est au courant de l'annonce faite par quelque petit César insignifiant de Radio-Canada selon laquelle Radio-Canada accordera à Jerry Rubin un soir ou une heure, ou plutôt une heure un certain soir, jeudi ou vendredi, cette semaine, pour lui permettre de diffuser et de disséminer des propos incitant à la sédition et même à la trahison?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je n'ai pas conscience d'avoir fait de dissertation sur la liberté pour les anarchistes, et je ne vois pas pourquoi le très honorable député laisse entendre que j'en fais une.

Quant aux faits dont il me parle maintenant, c'est une chose dont je puis m'informer, mais dont je n'ai pas eu connaissance.

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre ne peut s'adresser au Parlement sur ce ton méprisant, il me semble.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le très honorable représentant veut-il poser une question supplémentaire?

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui. Je dois répondre à la dernière partie de sa remarque gratuite.

[M. Brewin.]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le très honorable député sait mieux que moi...

Le très hon. M. Diefenbaker: En effet.

M. l'Orateur: Le très hon. représentant a montré qu'il sait qu'il ne peut pas répondre mais seulement poser des questions.

Le très hon. M. Diefenbaker: De toute façon, nous n'obtenons jamais de réponses. Je voudrais demander au ministre s'il a communiqué avec Radio-Canada pour savoir pourquoi cet individu, peu importe qui il est, défie la directive du gouvernement du Canada, de ne pas permettre à Rubin de se faire entendre. Demandera-t-il en même temps pourquoi les Canadiens sont privés de la très populaire émission de Messer par des individus qui préfèrent les révolutions?

Des voix: Bravo!

L'EXPROPRIATION

LE DÉPÔT DU PROJET DE LOI

M. Hyliard Chappell (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Justice quand il présentera un nouveau projet de loi concernant l'expropriation dont il a parlé en octobre et en décembre derniers?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): J'espère d'ici deux ou trois semaines, monsieur l'Orateur.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Puis-je poser une question supplémentaire?

M. l'Orateur: Le député posera-t-il une question supplémentaire à celle du député de Peel-Sud?

M. Woolliams: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La parole est au député de Calgary-Nord.

M. Woolliams: Le ministre de la Justice peut-il dire si cette nouvelle loi sur l'expropriation sera appliquée pour l'aéroport et toutes ses ramifications, à aménager au nord de Montréal?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, le député me demande un avis juridique. Je me mettrai volontiers à sa disposition dès qu'il aura lu le bill.

M. Baldwin: Je croyais que vous iriez jusqu'à la Cour suprême du Canada.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je serais le dernier à demander un avis juridique au ministre de la Justice.